



AVENANT RELATIF A LA PROROGATION DE L'ACCORD SUR LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Établissement public Caisse des Dépôts

Il a été convenu le présent avenant de prorogation entre :

D'une part,

La Caisse des dépôts et consignations (CDC), sise au 56 rue de le Lille – 75007 Paris,
représentée par Eric LOMBARD, agissant en qualité de Directeur général,

Et d'autre part,

Les organisations syndicales habilitées à négocier.

Caisse des dépôts et consignations
56 rue de Lille – 75356 PARIS 07 SP

Handwritten initials in blue ink: MD, EL, LH, MF, RB, and a signature.

Préambule :

L'accord relatif à la qualité de vie au travail de l'Etablissement public Caisse des dépôts arrive à échéance le 5 juillet 2019.

Soucieuses de bénéficier du temps nécessaire pour apprécier les réalisations de la démarche engagée depuis 2016 et mener la négociation d'un nouvel accord dans les meilleures conditions tout en garantissant les droits ouverts par les dispositifs expérimentaux mis en place conventionnellement, les parties conviennent, en conséquence, de proroger l'accord du 5 juillet 2016 précité dans les conditions suivantes :

Article 1 :

L'accord relatif à la qualité de vie au travail de l'Etablissement public Caisse des dépôts du 5 juillet 2016 est prorogé dans toutes ses dispositions jusqu'au 31 décembre 2019.

Cette prorogation prend effet à la date de signature du présent avenant.

Les signataires conviennent que si les négociations aboutissent avant le terme fixé ci-dessus à de nouvelles dispositions, celles-ci pourront prendre effet sans attendre le 1^{er} janvier 2020.

Les personnels entrés dans les dispositifs expérimentaux prévus au titre des mesures 34 et 35 de l'accord du 5 juillet 2016 continuent dans tous les cas d'en bénéficier jusqu'au 31 décembre 2019.

Fait à Paris, le 20 JUIN 2019

En deux exemplaires originaux

Pour la Caisse des dépôts et consignations



Pour les organisations syndicales habilitées à négocier,

La CGT


La CFDT

JP FAUCHER 

P BUREL 

La CFE-CGC

FR FABREGA 

M. Michel Juglaux 

L'UNSA Groupe CDC

L. ROSINI 

Le SNUP